

## Rétablissement de la franchissabilité piscicole en aval de Bonpas

### Bulletin n°11 de suivi de la nappe – situation au 29/08/25

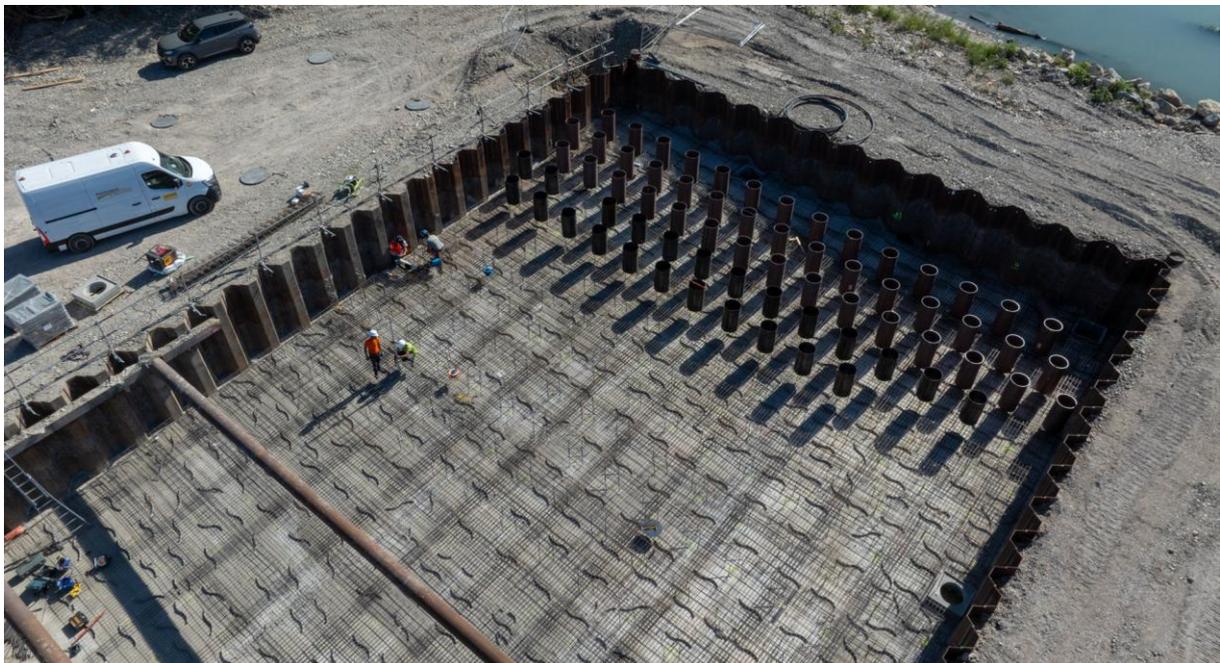
Les travaux de rétablissement de la franchissabilité piscicole sur les seuils 67 et 68 sont en cours pour la seconde année depuis début juillet. Contrairement à l'année dernière, aucune intervention n'est prévue directement sur les seuils. Les travaux se cantonnent uniquement au niveau des deux plateformes constituant les futures passes-à-poissons. Le présent bulletin (le troisième et dernier édité en 2025) fait le point sur la situation fin août, sur la base de relevés effectués le 29 août 2025.

### Travaux en cours

Depuis le dernier bulletin de suivi de la nappe (bulletin n°10 en date du 23 juillet 2025), les entreprises se sont tout d'abord concentrées à réaliser l'assise des deux passes-à-poissons.

Ainsi, une fois le béton de propreté coulé, les entreprises ont mis en place les ferrailages destinés à rigidifier les couches supérieures de béton et à implanter les macro-plots.

### Mise en place des premiers plots sur le treillis soudé



Les 1230 plots mis en place sur les deux passes-à-poissons ont été soudés au ferrailage (huit points de soudure par plot).



L'étape suivante a consisté à couler les couches supérieures de béton (épaisseur : 50 cm) qui recouvrent toute la hauteur du ferrailage et la base des plots. Par la suite, pour casser les vitesses du courant dans le fond des passes-à-poissons les ouvriers ont mis en place manuellement des rugosités de fond.

Mise en place des rugosités de fond (1200 tonnes de pierres)



Dès la semaine prochaine, les entreprises entameront les dernières tâches avant la mise en eau des deux ouvrages : débutonnage, recépage des palplanches, retrait des plateformes de matériaux et remise en état des deux sites.

## Situation hydrologique et piézométrique

Les dernières restitutions en Durance ont eu lieu au cours de la première semaine de juillet, après une diminution progressive des débits restitués durant la seconde quinzaine du mois de juin. La Durance est rentrée en débit réservé, environ 5 m<sup>3</sup>/s, après cette date.

Les courbes piézométriques montrent dans l'ensemble un niveau très stable de la nappe au cours de l'été, une fois l'influence des restitutions estompée. Le seul épisode pluviométrique remarquable a eu lieu le 20 juillet où l'on observe une brève réaction sur la plupart des piézomètres.

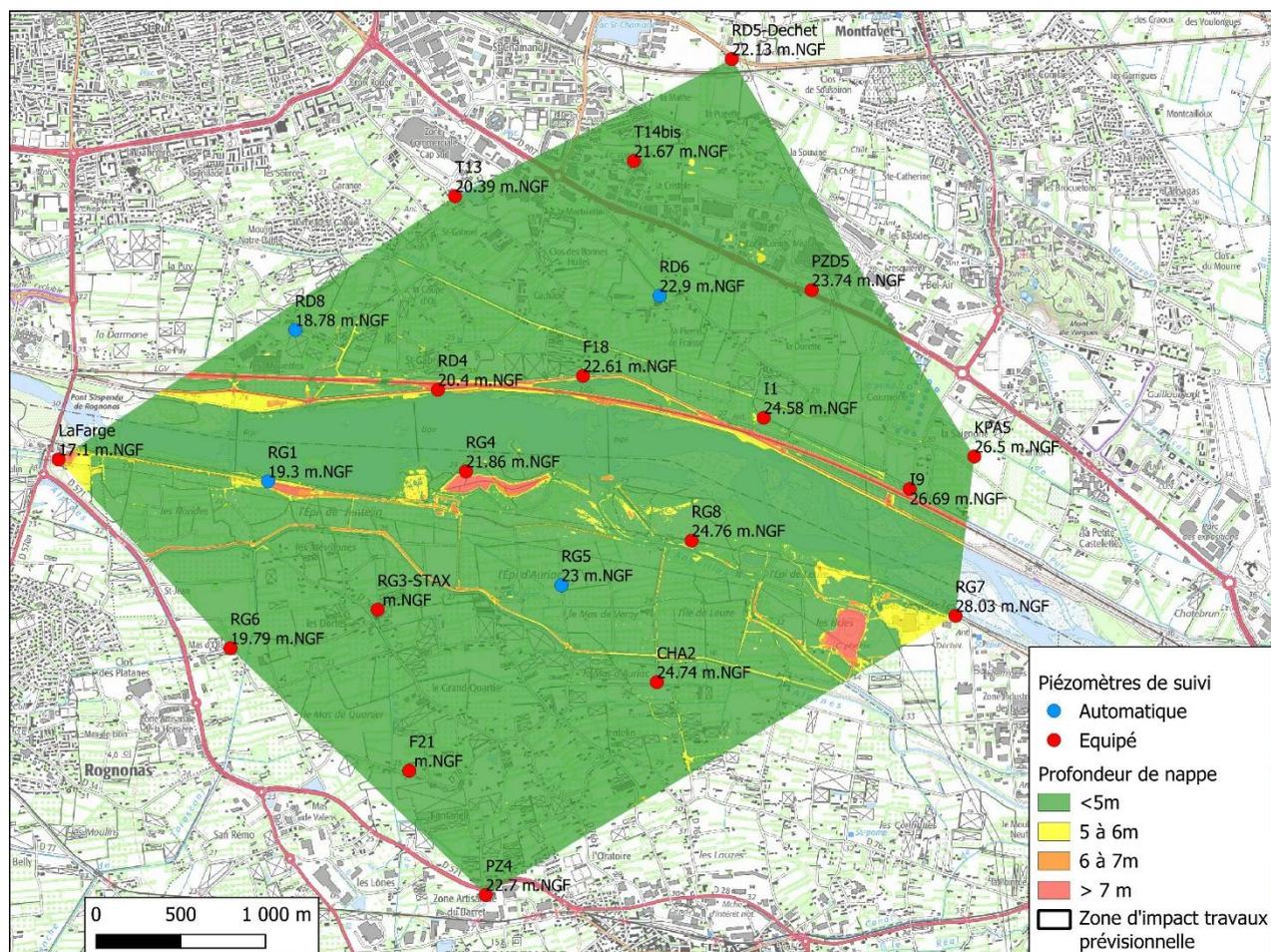
Les niveaux piézométriques observés au cours de l'été 2025 sont très proches de ceux observés en seconde partie d'été 2024, une fois que la nappe s'est rééquilibrée avec le nouveau niveau d'eau des seuils 67 et 68.

En champ proche des seuils, le niveau de la nappe est de l'ordre de 50 à 60 cm plus bas que les années précédentes ce qui confirme l'impact observé au cours de l'an dernier.

En champ moyen par rapport à la Durance, on observe en rive droite un niveau de nappe sensiblement identiques à ce qui avait pu être observé les années précédentes, tandis qu'un léger abaissement de 20 à 30 cm peut être observé en rive gauche. En champ éloigné, aucune différence n'est observée vis-à-vis des années précédentes. L'impact des travaux de l'été 2024 est difficilement discernable au-delà du champ proche et reste compris dans la marge des variations interannuelles que l'on peut observer, ce qui confirme une nouvelle fois les observations effectuées à l'été 2024.

La carte suivante représente la profondeur de la nappe par rapport à la topographie de surface mesurée au 29 août 2025. Les mesures ponctuelles faites à chaque piézomètre du réseau sont interpolées pour obtenir une représentation spatiale des niveaux de nappe.

Compte tenu de la situation, similaire à ce qui avait été observé en 2024 après l'abaissement des seuils, aucun nouvel impact n'est envisagé sur les différents usages liés à la nappe.

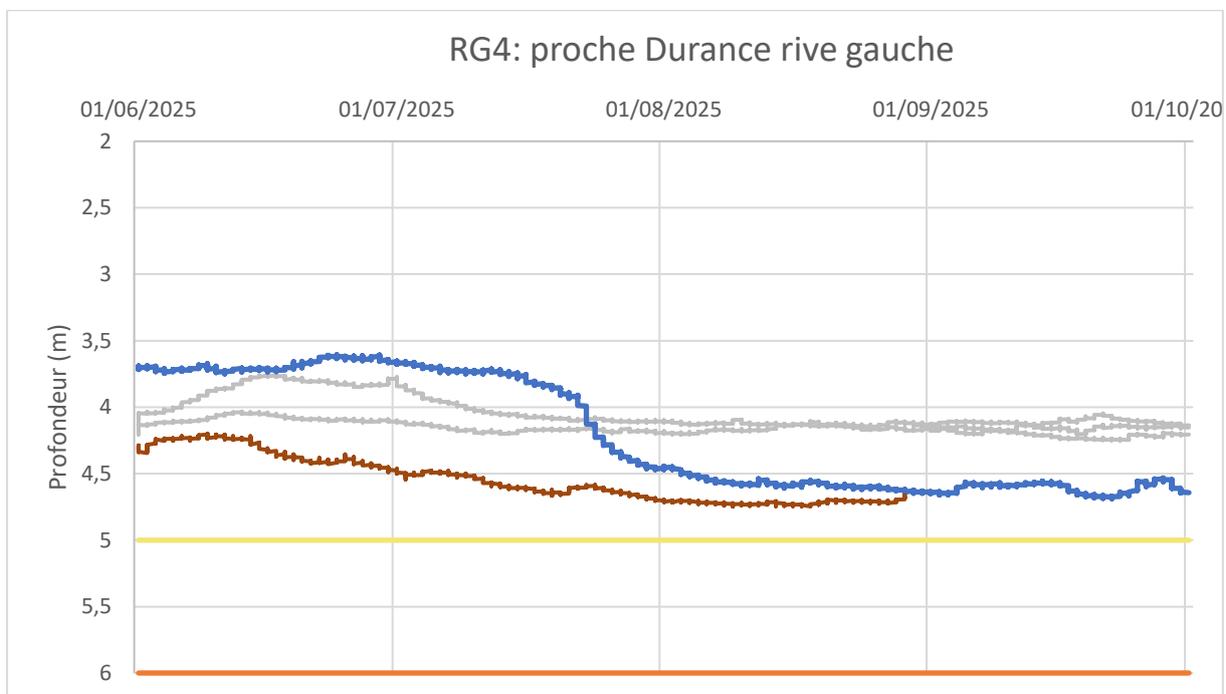
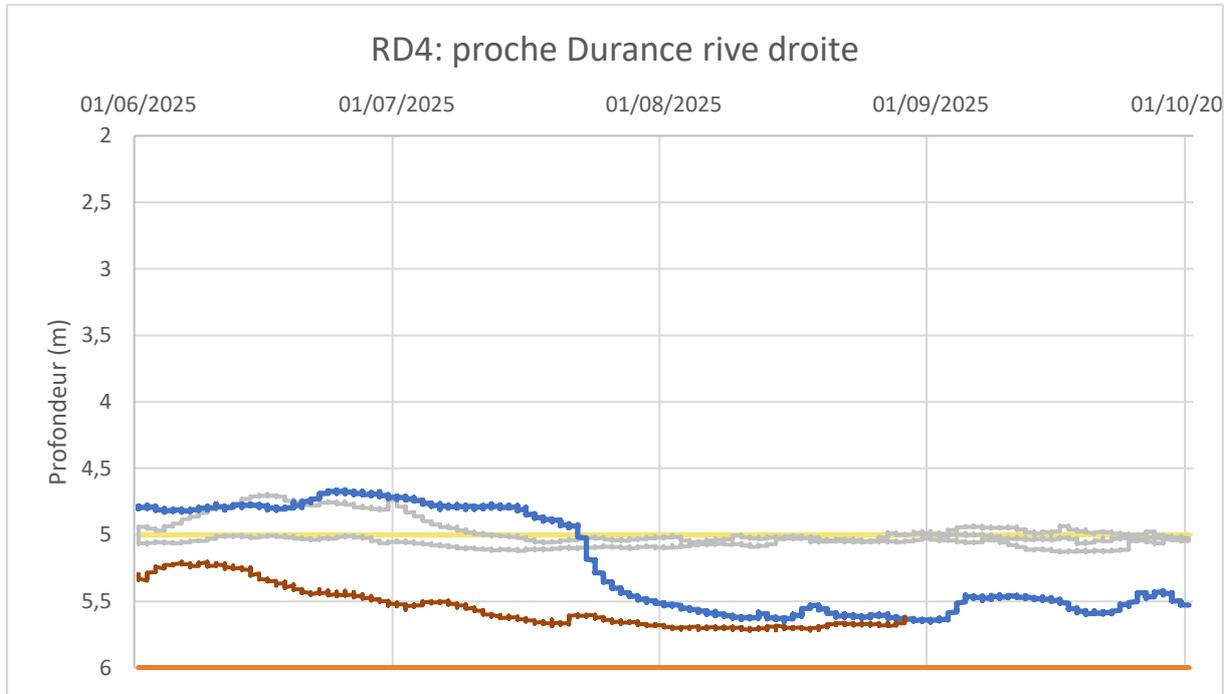


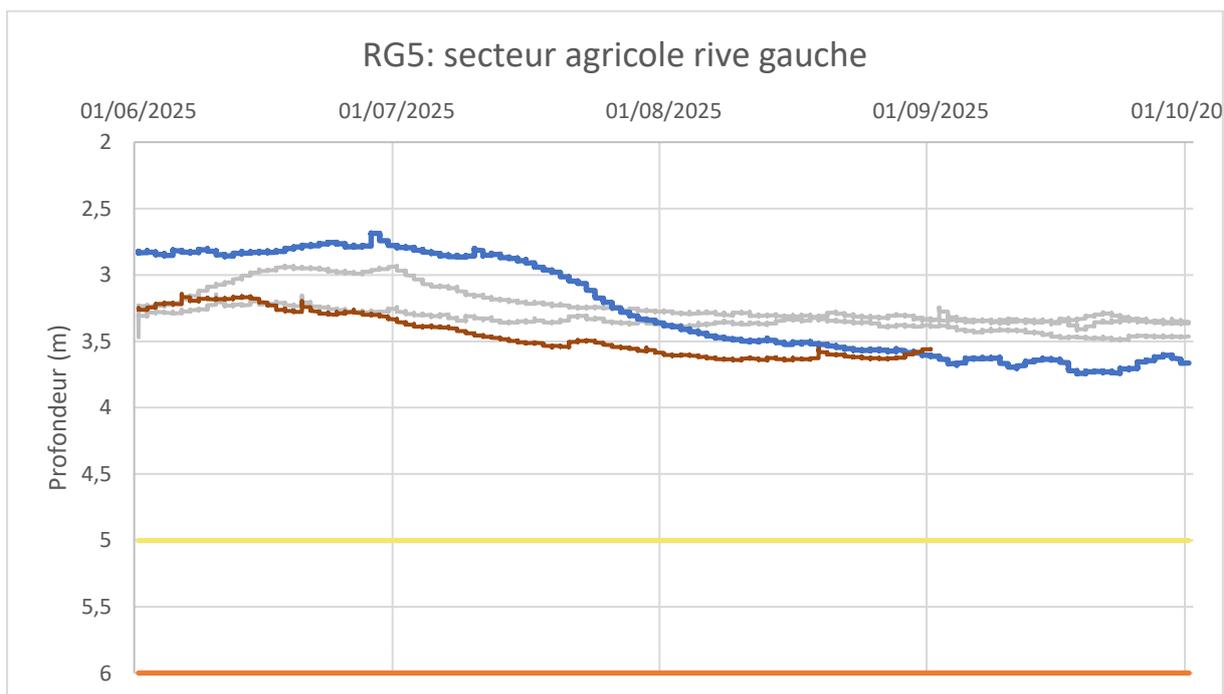
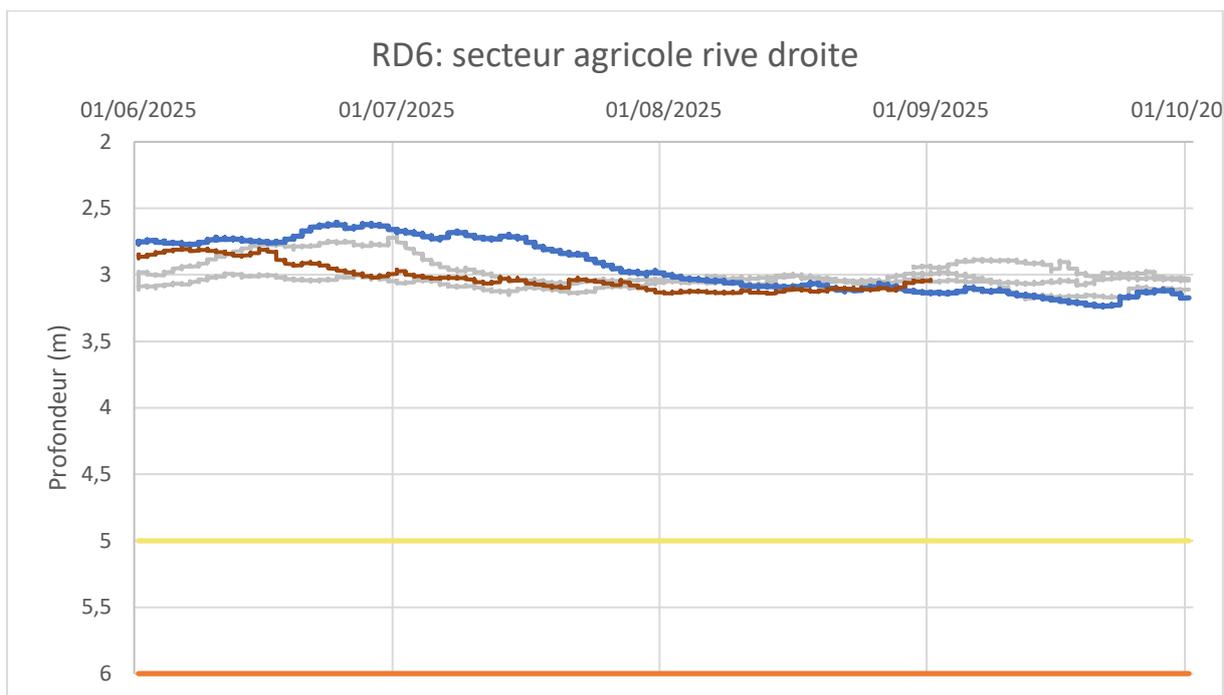
### Carte de profondeur de nappe par rapport à la topographie de la surface – situation au 29/08/25

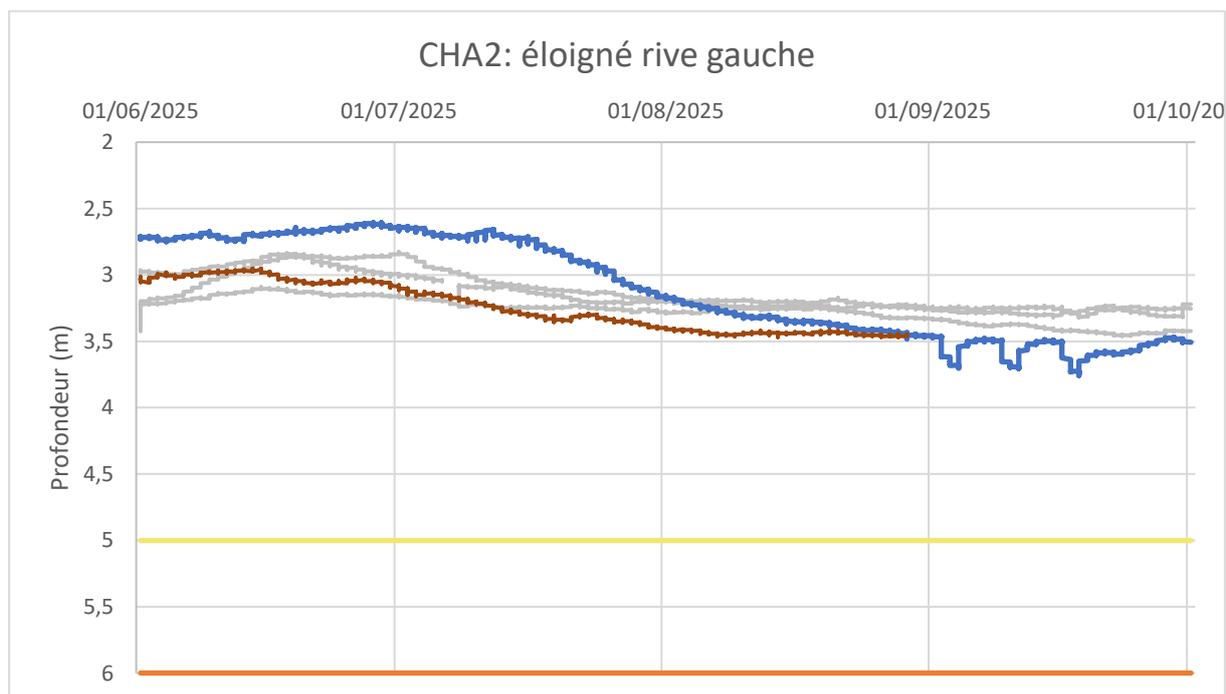
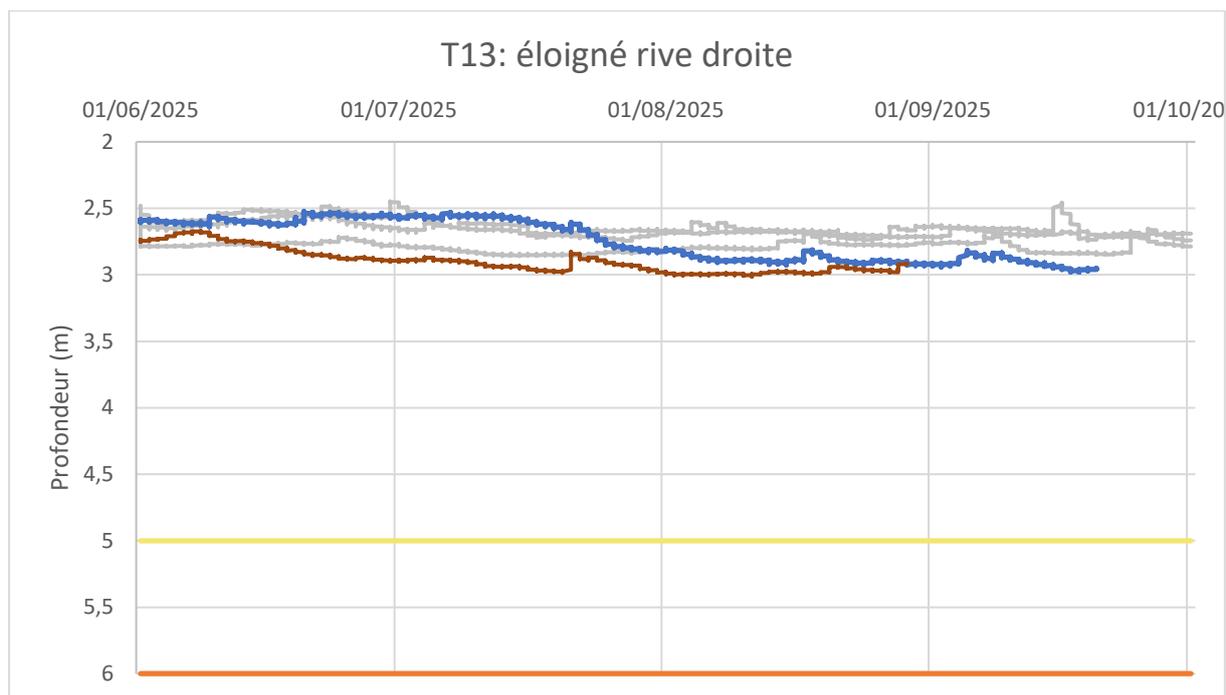
Pour rappel, les études menées sur la nappe ont mis en évidence une prédominance de forages équipés de pompes de surface pour lesquels la profondeur du toit de la nappe est le paramètre fondamental à surveiller. Différentes classes de profondeur ont été déterminées, à savoir :

- Profondeur < 5 m : Fonctionnement nominal ; aucun impact n'est attendu sur les pompes en place pour l'irrigation et l'eau domestique.
- 5m < Profondeur < 6m : Vigilance ; Impact mineur possible sur des forages mal dimensionnés.
- 6m < Profondeur < 7m : Alerte ; Dysfonctionnements ponctuels possibles des pompes de surface.
- Profondeur > 7 m : Alerte renforcée ; Dysfonctionnements probables des pompes de surface en place pour l'irrigation et l'eau domestique.

Dans la carte précédente, apparaissent certaines zones en rouge/orange/jaune alors que la nappe est dans une situation haute. Il s'agit de zones en surélévation par rapport au terrain naturel, la distance entre le sol et la nappe est ainsi artificiellement plus grande, mais il n'y a pas de forage sur ces zones.







## Contact

Pour toute information complémentaire ou signalement, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet du SMAVD et le formulaire de contact mail associé :

<https://www.smavd.org/travaux-de-retablissement-de-la-franchissabilite-piscicole-sur-les-seuils-68-67-et-66/>